



Naissance de chouettes effraies dans le clocher de l'Église
©Yves LEVEAU

Au sommaire

- # Nouveau véhicule électrique
- # La rentrée scolaire
- # Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- # 100 ans de l'Armistice
- # L'agenda





EDITO

Notre volonté et les efforts soutenus réalisés par nos personnels en charge du fleurissement communal viennent d'être récompensés. Le Conseil National des villes et villages fleuris vient de nous attribuer notre 1^{re} fleur. Le jury nous a félicités pour la qualité de la propreté urbaine. C'est un travail qui n'est pas du seul ressort du personnel communal car chaque lubinois doit être en mesure de relayer les gestes « éco-citoyens » en respectant et en faisant respecter les espaces publics.

Jusqu'au 11 novembre, nous allons célébrer le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Le site de l'actuelle maison de retraite du Haut Venay a servi d'hôpital militaire. Je vous invite à participer nombreux aux différentes manifestations proposées dans le cadre de ce centenaire afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie lors de cette douloureuse période.

Nous avons dernièrement voté la mise en œuvre d'un nouvel outil de maîtrise de notre territoire : le **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**. L'article inséré dans ce bulletin vous en donne les principaux éléments. N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune afin de prendre connaissance de l'ensemble des documents qui s'y rapporte.

Le Conseil municipal, dans le cadre d'une volonté départementale d'aménagement des bourg-centres, va engager dans les mois qui viennent une grande réflexion sur les **nouveaux aménagements à prévoir pour l'avenir de notre commune**. Les pistes proposées vous seront soumises et feront l'objet d'une large concertation. À partir du 1^{er} janvier 2019, la commune va reprendre la compétence de **gestion du nouveau dojo** suite à un accord financier trouvé avec l'Agglo du Pays de Dreux. Nous avons accepté cet accord car le dojo a effectivement plus une dimension locale que d'agglomération.

Nous nous efforçons, au quotidien, sans y parvenir toujours, d'**améliorer votre existence quotidienne et d'embellir votre cadre de vie** afin de renforcer votre sentiment d'appartenance à notre cité car nous partageons un sentiment commun : **le bien vivre ensemble**.

Comme ce bulletin municipal est le dernier de 2018, je vous souhaite, avec un peu d'avance, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Votre maire
Didier Vuadelle

NOUVEAU véhicule électrique

Saint Lubin poursuit ses actions en faveur de l'environnement et de l'économie d'énergie en s'équipant de véhicules électriques.

L'un d'entre eux est un utilitaire spacieux qui permet de transporter les différents outils des services techniques difficilement transportables en utilitaire classique.

D'une valeur de 18 184 € (après déduction de la prime conversion et du bonus écologique), il est doté d'un nouveau logo : "Saint Lub ECO" rappelant ainsi les valeurs de la commune pour le respect environnemental.



Rentrée scolaire : fini les vacances !

Après un été ensoleillé, parents et enfants reprennent le chemin de l'école

Cette rentrée 2018 est marquée par le changement des rythmes scolaires portant la semaine à quatre jours.

La nouveauté sera aussi dans l'assiette de vos enfants avec un nouveau prestataire de service. La société ISIDORE RESTAURATION est désormais en charge de la réalisation des repas en liaison froide.

La mairie a renouvelé cette année l'inscription des enfants de moins de 3 ans nés en janvier 2016 uniquement.

Ce 3 septembre 2018 restera gravé dans la mémoire des petits qui entrent à la maternelle vêtus de leurs beaux habits et de leurs premiers cartables. Les plus émus sont certainement les parents lorsqu'ils doivent lâcher la main de leurs enfants. Les plus grands sont heureux de retrouver leurs camarades pour échanger leurs souvenirs de vacances. Bonne rentrée à vous tous.



Travaux écoles

Différents travaux d'amélioration ont été réalisés cet été.

École du Bourg :

- Rénovation d'une ancienne classe :
- remplacement des fenêtres
- abaissement et isolation du plafond
- peinture murale
- remplacement des menuiseries
- remplacement des luminaires LED
- Traçage des peintures au sol dans la cour de récréation

École du Parc :

- Mise en peinture très colorée des barrières, portail et poteaux extérieurs à proximité de l'école côté rue du clos d'amour qui vont apporter un peu de chaleur et de gaieté
- Mise en place de 2 tables en bois dans la cour
- Petits travaux d'entretien
- Traçage des peintures au sol dans la cour
- Pose de sèche-mains électriques dans les sanitaires

École du Clos du village :

- Petits travaux d'entretien
- Traçage des peintures au sol dans la cour

École du Loup de la garenne :

- Petits travaux d'entretien
- Traçage des peintures au sol dans la cour



EFFECTIFS DES ECOLES DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

Maternelles	LE CLOS DU VILLAGE	M ^{me} Marchand	Petits / moyens	16 / 9	101	PETITS 58	172	
		M. Charbit	Petits / moyens	16 / 10		MOYENS 55		
		M ^{me} Cloiseau	Moyens / grands	16 / 8				
		M. Cloiseau	Grands	26				
Élémentaires	LA GARENNE	M ^{me} Fablet	Tous petits / petits	24	71	GRANDS 59	483	
		M ^{me} Cottin Moreau	Petits / moyens	2 / 20				
		M. Siret	Grands	25				
	LE PARC	M ^{me} Castillou	CP	21	188	CP 64		311
		M ^{me} Riglet	CP	20				
		M ^{me} Riquier	CE1	26				
		M ^{me} Vignal	CE1 / CE2	12 / 13		CE1 61		
		M ^{me} Madelin	CE2 / CM1	19 / 7				
		M ^{me} Schell	CM1	25				
		M. André	CM2	22		CE2 55		
		M ^{me} Coelho	CM2	23				
		LE BOURG	M ^{me} Bertrand	CP		24		
	M ^{me} Guennad / Percheron		CE1	22				
	M ^{me} Lagadec		CE2	27	CM2 71			
	M ^{me} Huet		CM1	25				
M ^{me} Samaké	CM2		24					

LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS :

ÉCOLE DU PARC :

- # Léna FAHLKE : assure le 1/3 de décharge de la directrice Marie-Lise RIGLET
- # Bénédicte LE LUYIER AVS Aide mutualisé
- # Lucie ROMANO AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)

ÉCOLE DU BOURG

- # Blandine LAGADEC assure la Direction de l'école en attendant le retour de Sophie BERTRAND.
- # Claire CHARPENTIER remplace temporairement Sophie BERTRAND pour la classe de CP
- # Maud LIPCHITZ assure le 1/4 de décharge de Blandine LAGADEC.
- # Samia GOY AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)

ÉCOLE DU CLOS DU VILLAGE :

- # Pauline POTTIER assure le ¼ de décharge de Jean CLOISEAU
- # Karine MARUSSIG AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)

ÉCOLE DU LOUP DE LA GARENNE :

- # Mélanie VALLÉE remplace Myriam FABLET jusqu'à la fin février 2019

Le coût d'un enfant scolarisé, charges comprises, s'élève à :

En maternelle : 1720,47 €

En élémentaire : 717,21 €

Participations scolaires 2018/2019 demandées aux mairies :

Enfant maternelle : 905,00 € par an

Enfant élémentaire : 560,00 € par an

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour la sécurité de vos enfants, veuillez ne pas stationner sur les trottoirs et passages piétons.

Le transport scolaire est organisé par l'Agglo de DREUX. Pour les inscriptions, il faut se connecter sur le site internet de l'Agglo : www.dreux-aggloeration.fr ou bien, pour des renseignements, se rendre à la Maison de Services Au Public de St-Lubin.



Quel Saint-Lubin demain ?

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le Conseil municipal le 30 mai dernier. Il est maintenant en service.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

C'est un document stratégique et réglementaire qui définit le projet politique et global de la ville pour les 10 à 15 années à venir. Il fixe notamment les règles relatives à l'utilisation du sol.

Il comprend 5 volets

Des orientations fixées pour l'avenir

Le projet d'aménagement et de développement durable constitue le projet politique de

la ville. Elaboré à partir du diagnostic de notre territoire, il doit fixer les 5 grandes orientations du développement de la ville.

1. Porter le développement dans le respect du cadre de vie

- # Optimiser l'occupation des espaces en creux
- # Poursuivre une croissance démographique raisonnée
- # Renouveler le site de la Paquetterie
- # Mettre en valeur les entrées de ville
- # Sauvegarder le patrimoine bâti remarquable
- # Conforter les hameaux
- # Développer l'offre en matière d'équipements publics

2. Poursuivre une politique d'aménagement dans une logique de développement durable

- # Préserver la ressource en eau
- # Prendre en compte les risques naturels
- # Poursuivre la politique d'aménagement des circulations douces

3. Asseoir les conditions nécessaires au

développement économique local

- # Maintenir les exploitations et les terres agricoles
- # Accompagner et restructurer la zone d'activités des Caves
- # Favoriser le développement et le commerce local
- # Développer les infrastructures numériques

4. Inscrire le territoire dans la définition de sa trame verte et bleue

- # Restaurer le corridor alluvial de l'Avre
- # Préserver les continuités écologiques de la trame arborée
- # Traiter les coupures écologiques générées par le passage futur de l'A154
- # Protéger les boisements et les milieux naturels ouverts

5. Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

- # Limiter le mitage et la consommation d'espace agricole et naturel
- # Opérer le développement uniquement sur les secteurs agglomérés

Poursuivre la densification du bâti afin de réduire la consommation d'espace

Règlement

Le volet réglementaire du PLU fixe les règles générales relatives à l'utilisation du sol.

Le territoire communal est découpé en 4

zones, suivant ses usages et sa forme existante :

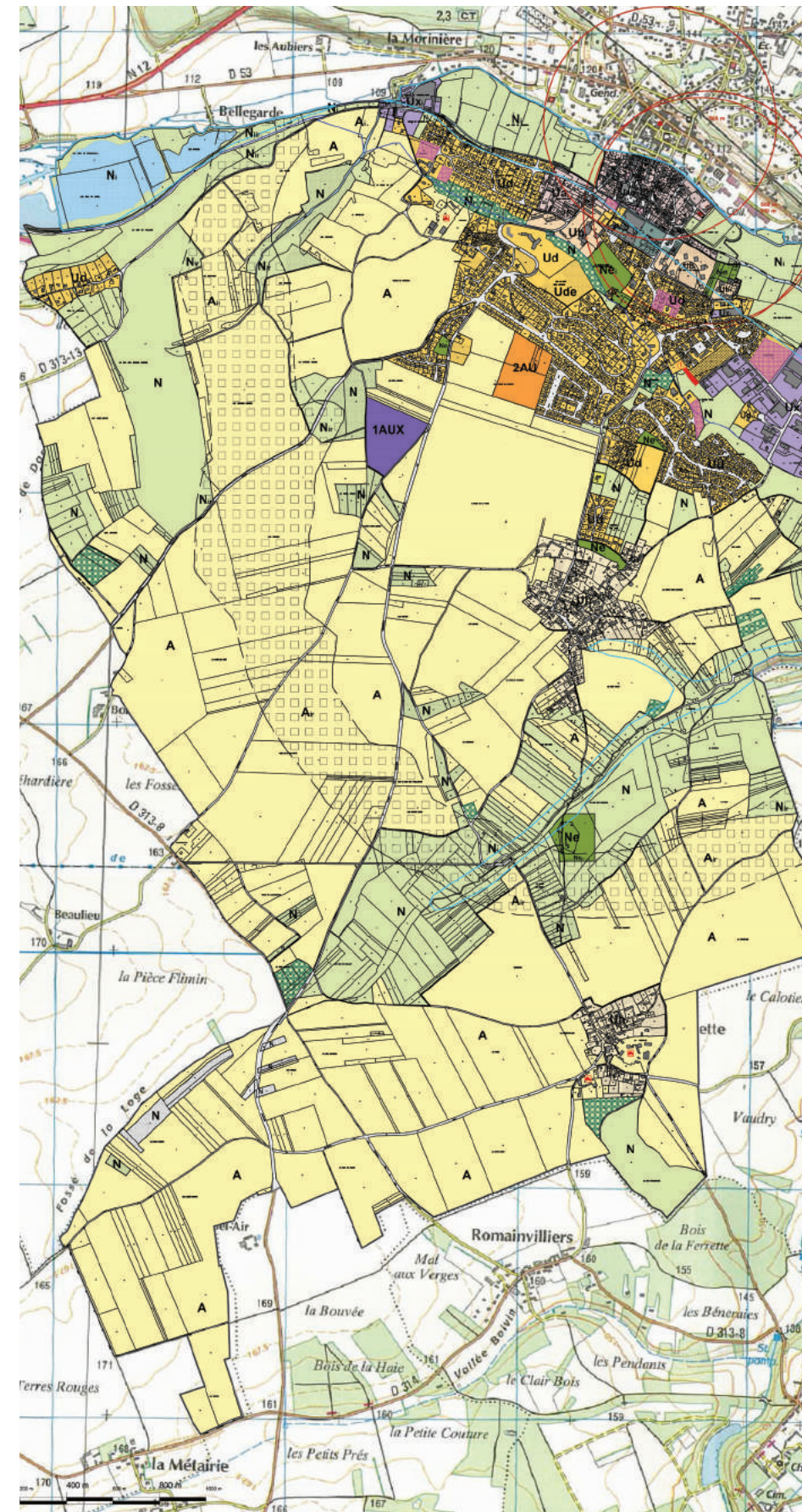
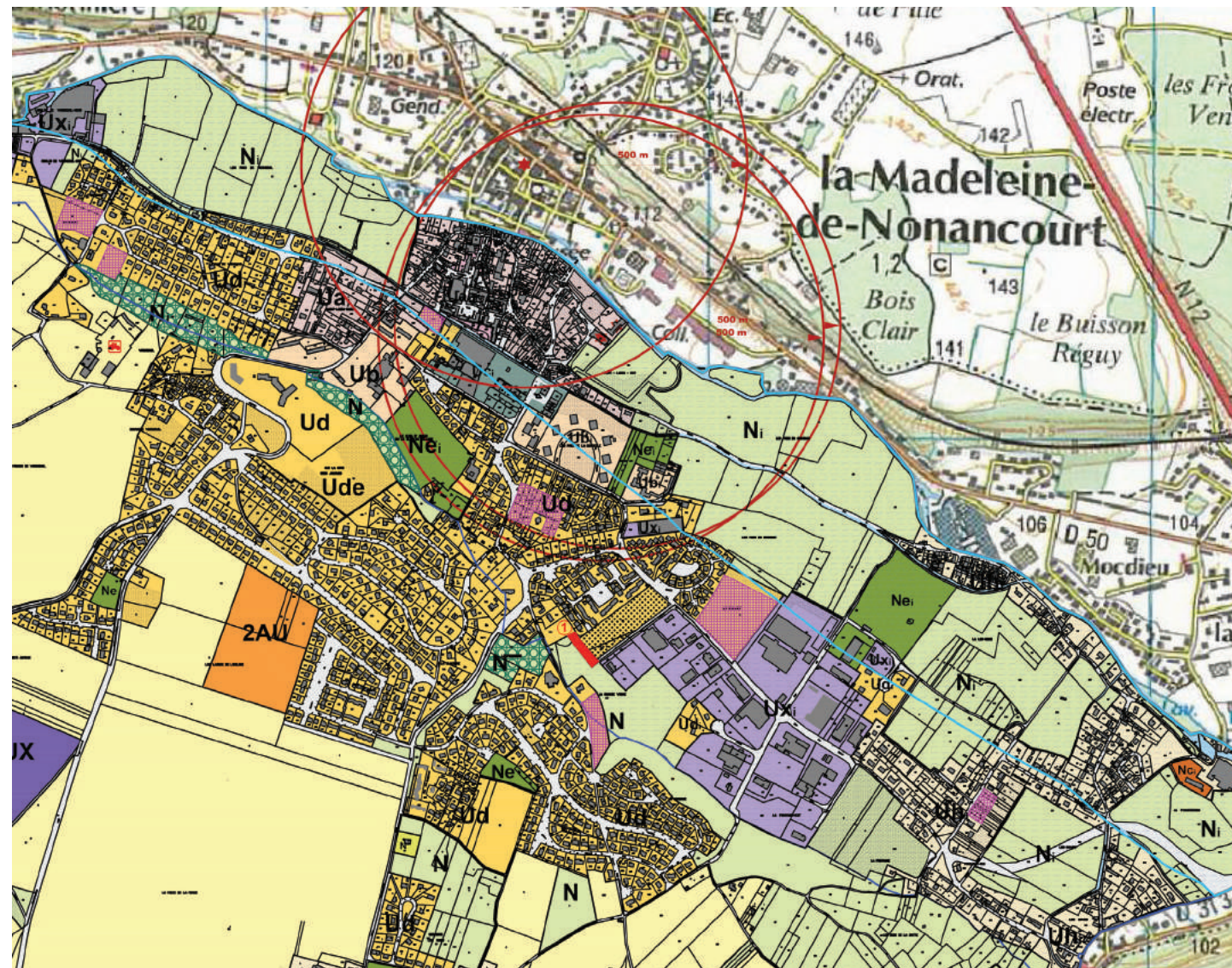
- **U : urbaine ou construite**
- **AU : à urbaniser**
- **A : agricole**
- **N : naturelle**

Pour chaque zone, différentes règles sont définies :

- # Utilisation du sol autorisée
- # Implantation et hauteur des constructions
- # Aspects extérieurs des constructions et clôtures
- # Stationnement
- # Déclaration en mairie

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, ou de modifier sa clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.



	Limite communale
	Limite de zone
	Ua Zone urbaine centrale historique
	UaA Zone urbaine centrale récente
	Ub Zone urbaine constructions collectives
	Uc Zone urbaine constructions commerciales
	Ud Zone urbaine constructions pavillonnaires
	Ude Zone urbaine à vocation d'équipements
	Uh Zone urbaine hameaux
	Ux Zone urbaine constructions industrielles et artisanales
	1AUX Zone d'urbanisation future à court terme à vocation d'activités industrielles et artisanales
	2AU Zone d'urbanisation future à long terme
	A Zone à vocation agricole
	N Zone naturelle
	Nc Zone naturelle - centre équestre
	Ne Zone naturelle à vocation d'équipements publics sportifs, de détente ou d'enseignement
	N* Zone naturelle bâtie - secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
	Espaces boisés classés au titre de l'article L.113.1 du Code de l'urbanisme
	Espaces paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L.151.23 du Code de l'urbanisme
	Périmètre des zones inondables (remontée de nappe)
	Zones à dominantes humides
	Indice I Zone inondable
	Indice Ir Infrastructure routière
	Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits
	Emplacements réservés
	Secteurs encadrés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
	Sites d'exploitation et constructions agricoles

L'été 2018 avec les PEP 28

Durant 4 semaines, sous un soleil bien présent, plus de 150 enfants de 3 mois à 14 ans ont pu fréquenter les structures d'accueil sur la commune de Saint-Lubin-des-Jonchets du 9 juillet au 3 août 2018.

Les programmes ont été copieux avec un thème pour chaque accueil de loisirs, sans compter des sorties et mini-séjours pour tous.

Les 3-6 ans, installés à l'école du Clos du Village, avaient choisi pour thème "la ferme de la Ribambelle".

Les 6-14 ans, installés au centre Édouard Hoff, quant à eux, ont refait "Notre Super Monde".



Toutes les équipes ont œuvré pour permettre à tous de profiter pleinement d'une journée festive. La kermesse organisée a permis à chacun de profiter de moments de jeux et d'échanges avec l'enfant, la famille et les équipes.

Un mini spectacle, un repas, des jeux et des lots à gagner, de quoi repartir les mains et la tête pleines de souvenirs.



Bon à savoir

Les PEP 28 vous proposent des services et animations toute l'année de 3 mois à 14 ans.

la Ribambelle

Multi Accueil : 3 mois à 4 ans
en occasionnel et régulier pour les enfants de 18 mois et +
Lundi au Vendredi : 7h30-18h30

Accueil Périscolaire : 3 à 6 ans
(scolarisé à l'école Maternelle)
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
Horaires : 7h30-8h45
16h25-18h30
Mercredi : 9h00-17h00
Garderie : 7h30-9h15
17h15-18h30



Agora jeunes

Accueil Périscolaire : 6 à 11 ans
(scolarisé à l'école élémentaire)
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
Horaires : 7h30-8h30
16h10-18h30
Mercredi : 7h30-18h30
Garderie : 7h30-9h00
17h00-18h30

Accueil Vacances Scolaires
Toussaint 2018 & Février 2019
Horaires : 9h00-17h00
Garderie : 7h30-9h00
17h00-18h30



DATES À RETENIR

Vacances de la Toussaint 2018
du 22/10 au 02/11/2018

Inscriptions des Lubinois à partir du
24/09/2018 jusqu'au 03/10/2018
H.Commune : à partir du 08/10/2018

Vacances de Noël 2018
du 24/12/2018 au 04/01/2019

FERMETURE DE TOUS LES SERVICES

Vacances d'Hiver 2019
du 11/02 au 22/02/2019

Inscriptions des Lubinois à partir du
07/01/2019 jusqu'au 23/01/2019
H.Commune : à partir du 28/01/2019

Vacances de Pâques 2019
du 08/04/2019 au 19/04/2019

Inscriptions : Lubinois/Nonancourtois à
partir du 11/03/2019 au 20/03/2019
H.Commune : à partir du 25/03/2019

Vacances d'été 2019
du 08/07/2019 au 30/08/2019

Inscriptions : Lubinois/Nonancourtois à
partir du 13/05/2019 au 03/06/2019
H.Commune : à partir du 03/06/2019
et suivant les places restantes

À fleurs de pots



Transformateurs au Loup de la Garenne

La réhabilitation en peinture de 2 postes de transformateurs électriques a été réalisée par l'association de ce quartier.

Des partenariats avec ENEDIS, le Crédit Agricole, ainsi que la mairie ont permis à l'association de financer ce projet.

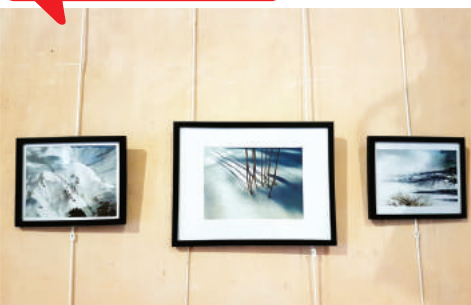


ÇA S'EST PASSÉ DEPUIS MAI... RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS

BOURSE AUX PLANTES



EXPO "SNAP PHOTO"



#PARTIAGE

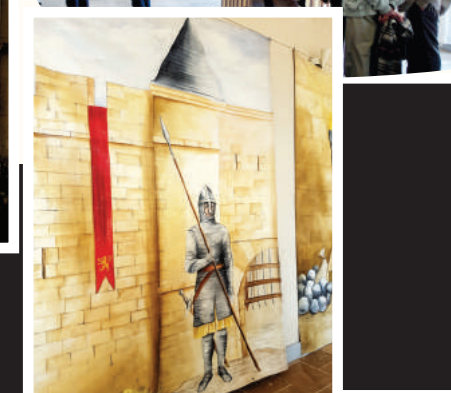
KILOSHOP



CONCERT JEAN D'ALBI



EXPO "PETIT TOUR
AU MOYEN-ÂGE"



#EXPO

FÊTE DE LA MUSIQUE

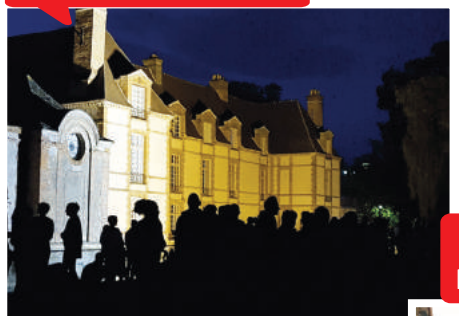


CONCERT DES "PETITES
MAINS SYMPHONIQUES"



#MUSIQUE

FEU D'ARTIFICE ET BAL



#FÊTE

LIEU REMARQUABLE CHÂTEAU DU HAUT VENAY

Le château du Haut Venay a été édifié vers **1880** à la demande de la **famille Renard**, propriétaire des usines des tapis Renard, qui à cette époque participe à la prospérité industrielle de notre vallée. Pendant la première guerre mondiale, le château va servir d'**hôpital militaire** où de nombreux soldats seront soignés et resteront en convalescence à Saint-Lubin-des-Joncherets. De nombreuses cartes postales et propagandes de cette époque en témoignent. Aujourd'hui, ce château est une **maison de retraite médicalisée**, EPHAD d'une capacité de 112 places avec une unité Alzheimer de 10 lits.

Pour retrouver cette page de l'histoire, retraçant la vie du château du Haut Venay déclaré hôpital militaire pendant la **guerre 1914-1918**, ne manquez pas de visiter l'exposition qui vous sera proposée dans les lieux mêmes du **9 au 11 novembre 2018**.



100^e Anniversaire de l'Armistice 14-18

Pour cet événement, vous pourrez profiter des **expos**, **concert** et **théâtre** organisés dans différents lieux. Le château du Haut Venay, la mairie, l'Orangerie et la salle des fêtes vous accueilleront du **18 octobre au 16 novembre** autour de cette thématique.

Exposition de photos en mairie
Nous accueillons en mairie l'exposition d'André LAVIS "**Sur le Front 14-18**". Cette expo est composée de 50 photos sans aucune retouche et dans des cadres simples et naturels. Vous pourrez découvrir des **sites de la Grande Guerre**, des **musées**, des **mémoriaux** tels que Massiges, Vauquois ou encore Hautmont. Une belle commémoration mettant en avant les combattants de la Guerre 14-18.

Du 18 octobre au 8 novembre
Horaires d'ouverture de la mairie



Exposition au château du Haut Venay

Découvrez une exposition exclusive au **château du Haut Venay** retraçant l'époque où ce lieu emblématique était **Hôpital militaire**. Pour fêter le centenaire de la Grande Guerre, nous vous révélons des clichés, objets et témoignages poignants.

Du 9 au 11 novembre
Vendredi : 9h30 - 12h & 14h - 16h
Samedi : 10h - 17h
Dimanche : 10h - 17h



Théâtre "Foutue Guerre"

D'après le journal du **commandant RAYNAL** et les carnets du **soldat FROGET**. Ici pas de tranchée, une poignée d'hommes, un fort désarmé, un pigeon et un chien !
Le drame du Fort de Vaux, incarné ici par 3 comédiens qui racontent comment quelques hommes ont pu faire douter pendant quelques jours l'armée allemande.

Adulte et à partir de 10 ans - 10€
Vendredi 16 novembre : 20h30
Salle des fêtes



Chants et lettres de Poilus à l'Orangerie

Jean d'Albi a préparé un répertoire de chants commémorants la Grande Guerre. Ce concert sera interprété par le chœur des **Hommes de la Vallée d'Avre**. Ils interpréteront des œuvres uniques, accompagnés de la récitante **Claire Dutrey** qui nous lira des lettres de Poilus.

Tout public - 8€ / Tarif réduit : 5€
Dimanche 11 novembre : 17h00
Orangerie du château

Vos séances du conseil municipal

Ce qui suit est un résumé des comptes-rendus des conseils municipaux des mois de mai et juillet 2018

Sur les deux conseils, 19 membres présents et 6 procurations sur 27 membres.

••• OBJET DES DÉLIBÉRATIONS Conseil Municipal du 30.05.2018

- # APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- # RÉGIME INDÉMNITAIRE :
- # MISE EN PLACE DU RIFSEEP
- # APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- # ATTRIBUTION DE NUMÉROS DE VOIRIE - LES RAVIGNEAUX
- # SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES
- # RÉVISION DES TARIFS SCOLAIRES 2018-2019
- # FONDOS DE PÉRÉQUATION - DEMANDE DE SUBVENTION
- # MARCHÉ PUBLIC - FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE
- # CESSIION D'UN PULVÉRISATEUR
- # MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- # CÉSSIONS DE TERRAINS

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants ; considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU ; considérant que le PLU tel que présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ; Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ; Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet du département si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications,
- l'accomplissement des mesures de publicité.

PLU : ADOPTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

L'article L211-1 du code de l'urbanisme confère aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme rendu public ou approuvé, la possibilité d'instituer un droit de préemption sur tout ou partie des zones urbanisées ou urbanisables. Au regard des dispositions du Plan Local d'Urbanisme, le droit de préemption permet à la commune d'intervenir sur le marché foncier afin d'acquérir le moment venu, par priorité sur tout autre candidat, les immeubles qu'elle juge nécessaire pour ses besoins immé-

diats ou futurs. Les immeubles acquis doivent néanmoins être utilisés à des fins précises (construction d'équipements publics, création de carrefour et de voirie, alignement de voie publique et tout autre projet entrepris dans l'intérêt de la commune).

En ce sens, lors d'une vente, les propriétaires sont tenus de déposer en mairie une déclaration d'intention d'aliéner mentionnant les prix et conditions de l'aliénation projetée. La commune doit alors, dans un délai de deux mois, faire connaître aux intéressés sa décision de préempter ou non, en précisant l'objet pour lequel le droit est éventuellement exercé. Le projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté par délibération du 31 mai 2017 et mis à enquête publique du 23 octobre au 24 novembre 2017 inclus est approuvé le 28 mars 2018

Ce nouveau document de planification urbaine est l'expression du projet d'aménagement souhaité pour la commune, mais est aussi la déclinaison des outils pour le rendre opérationnel (règlement, document graphique et orientations d'aménagement et de programmation).

Le champ d'application du droit de préemption urbain est adopté pour mettre en cohérence l'affichage du projet urbain à la surveillance des mutations foncières.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le champ d'application du « droit de préemption urbain » (DPU) sur les secteurs urbanisés et urbanisable (zones U et AU) du PLU approuvé en date du 28 mars 2018. (cf le plan précisant le champ adapté d'application du droit de préemption urbain)

RÉVISION DES TARIFS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les participations scolaires applicables pour l'année scolaire 2018-2019, soit du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019, selon le tableau ci-dessous :

PARTICIPATIONS SCOLAIRES	NOUVEAUX TARIFS 2018-2019	RAPPEL TARIFS 2017-2018
Enfant maternelle hors commune	905,00€	890,00 €
Enfant élémentaire hors commune	560,00€	550,00 €
Repas enfant	2,90€	2,85 €
Repas adulte	3,65€	3,60 €
Repas enfant hors commune	3,45€	3,40 €
Repas occasionnel	4,55€	4,50 €
Repas apporté	1,10€	1,05 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal décide l'application des tarifs scolaires définis dans le tableau ci-dessus, à compter du 3 septembre 2018.



MARCHÉ PUBLIC - FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, à compter de la rentrée 2018-2019. Il propose de retenir l'entreprise suivante : ISIDORE RESTAURATION.

- de retenir l'entreprise citée,
- d'autoriser le maire à signer le marché

MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin de faire des économies d'énergie et de réduire nos factures de consommation, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de fonctionnement de l'éclairage public de notre commune, comme suit :

L'extinction de l'éclairage public se fera du dimanche soir au vendredi matin de 23h00 à 5h00. Les nuits du vendredi et du samedi ne seront pas concernées, l'éclairage public restera allumé.

••• OBJET DES DÉLIBÉRATIONS Conseil Municipal du 04.07.2018

- # RÈGLEMENT MUNICIPAL DES CIMETIÈRES DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS
- # ACQUISITION DE PARCELLES
- # CRÉATION DE POSTES PERMANENTS
- # CÉSSION DE TERRAIN

RÈGLEMENT MUNICIPAL DES CIMETIÈRES DE LA VILLE DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'avoir un règlement intérieur pour nos cimetières communaux afin d'y assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique.

Après lecture du projet de règlement des cimetières de la ville de Saint-Lubin-des-Joncherets et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de règlement présenté et arrêté ci-après,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce règlement.

Nouvelles lubinoises



Notre kinésithérapeute, Philippe MENARD COTTIN, a pris une retraite bien méritée. Il a, depuis le 3 avril 2018, laissé la main à **Ana Rodrigues DE OLIVEIRA**.



Ana, originaire du Portugal près de Porto, est arrivée en France en 2015. Agée de 32 ans elle a commencé sa carrière au Clos du roy puis à Maison blanche. Elle décide donc de donner un tournant à sa carrière, vous pouvez la consulter au 1 rue du Pont Vert à Saint-Lubin-des-Joncherets. Téléphone : 02 32 58 34 02.

Spécialisée dans le domaine de la propreté, **Karina LE GALL** a créé son entreprise début janvier 2018. Elle vous propose ses services de nettoyage de sites industriels ou chez les particuliers (nettoyage des locaux ou remise en état après travaux). Ces derniers bénéficient pour ce genre de services d'un abattement de 50% de la facture annuelle sur leurs impôts et ses devis sont gratuits. N'hésitez pas à la contacter au 06 20 47 95 35 ou par mail maproprete28@outlook.fr

Nouvelles venues à la MSAP



Chloé TOUSSAY vous accueille depuis septembre, à la Maison de Services Au Public (MSAP) les lundis, mardis, mercredis et vendredis. Agée de 32 ans, elle a occupé auparavant le poste d'assistante de communication, puis de chargée de la démocratie locale à la mairie de Maurepas. Par son dernier poste, elle a su développer son sens de la relation grâce à la gestion de projets participatifs entre élus et habitants. Aujourd'hui son rôle est d'aider les usagers dans leurs démarches administratives liées à la CAF, l'assurance maladie, la CARSAT et le Pôle Emploi. Chloé vous accompagne également dans les procédures de Cyber Emploi.



Sahra ATOUI est en charge du Pôle Social à la MSAP à partir du 8 Octobre. Formée dans le secteur médical, elle s'est spécialisée dans le milieu social en occupant le poste de secrétaire de direction au Centre d'Action Sociale de Paris. Présente tous les jours de la semaine à la MSAP, elle vous accompagne pour vos démarches d'aide sociale au logement. Sahra collabore également avec le CCAS de la commune pour toutes les animations et actions sociales. En lien direct avec les Lubinois, elle est l'intermédiaire entre les partenaires sociaux et les Lubinois.

Atelier "Bien chez soi"

L'association SOLIHA en partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie, la CARSAT et la MSA propose aux retraités de Saint-Lubin de profiter d'astuces et de conseils pour améliorer leur quotidien en rendant leur logement plus pratique et sûr à travers différentes séances thématiques et gratuites.



Venez nombreux pour tester des accessoires innovants, apprendre à préserver votre dos, améliorer le confort de votre logement et découvrir les gestes simples pour économiser l'énergie. A l'issue de l'atelier, un kit « autonomie » et « économie d'énergie » sera remis à chaque foyer participant.



L'atelier se tiendra à la salle des Anciens - rue du clos d'Amour

- # **Bons gestes et postures au quotidien**
Lundi 5 novembre de 14h30 à 17h
 - # **Accessoires innovants et astucieux**
Lundi 12 novembre de 14h30 à 17h
 - # **Gestes simples pour économiser l'énergie**
Lundi 19 novembre de 14h30 à 17h
 - # **Aménagement du logement et subventions**
Lundi 26 novembre de 14h30 à 17h
- La participation aux ateliers est gratuite. Plus de renseignements et inscriptions auprès de la Maison de Services Au Public : 02 32 58 15 70

Semaine bleue thé dansant

Cette année, à l'occasion de la semaine bleue, le CCAS invite les seniors de la commune à un après-midi dansant au cours duquel un goûter sera servi. Il sera animé par "show orchestra" le **jeudi 11 octobre à 14h30 à la salle des fêtes** PAS BESOIN DE S'INSCRIRE !

Nouveau service civique en Mairie

Médiateur du numérique !

Dorine GÂTEAU rejoint la mairie du 1er octobre 2018 au 31 mars 2019 afin d'effectuer une mission de service civique sur le thème "médiateur du numérique auprès du jeune public, des personnes âgées et fragilisées". Elle se tiendra à votre disposition pour vous aider à vous familiariser avec les outils informatiques (ordinateur, tablette, smartphone...). N'hésitez pas à la contacter en mairie au 02.32.58.01.23 afin de convenir d'un rendez-vous avec elle.

Le service civique est un engagement volontaire destiné à tous les jeunes, sur une période de 6 à 12 mois.

Plus de renseignements sur www.service-public.gouv.fr



Épisode inondation

La municipalité remercie toutes les personnes mobilisées lors de l'épisode d'inondation qui a touché notre secteur. Vous trouverez une plaquette sur les actions à mener le cas échéant.

Mairie Saint-Lubin des Joncherets
02.32.58.01.23



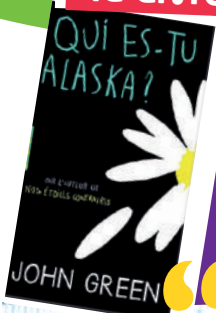
#Newsletter

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

Saisissez votre adresse email :

Pour bénéficier de toutes les infos de la commune vous pouvez vous inscrire à la newsletter en indiquant simplement votre email sur notre site : www.ville-saint-lubin-des-joncherets.fr.

le Livre à lire proposé par les lectivores



QUI ES-TU ALASKA ? de John GREEN

Transformer les tabous en éclats de rire. Nous faire passer des larmes à la joie en quelques secondes. Une histoire touchante, prenante et des personnages plus qu'attachants. Un mélange de réflexion, de rires et de larmes. L'histoire d'une bande d'adolescents comme on l'a tous été ou comme on le sera un jour.

Une vraie quête de sens. Et une seule question : Qui es-tu Alaska ?

Note de la bibliothécaire : à réserver aux jeunes d'au moins 15 ans

Expo Mystérieux mystères insolubles

Des mystères sont cachés partout dans notre Région, découvrez-les à travers une exposition originale et ludique à la bibliothèque de Saint-Lubin. Le service Patrimoine & Inventaire de la Région Centre-Val de Loire et l'éditeur « L'atelier du poisson soluble » ont publié 7 albums de bandes-dessinées d'une collection intitulée « Les Mystérieux Mystères insolubles » pour faire connaître notre patrimoine régional à tout le monde. Gratuite, l'exposition a lieu du 8 au 31 octobre.

Renseignements : 02.32.30.77.26 ou 06.81.73.75.02

- Mercredi : 14h00-18h00
- Jeudi : 10h00-12h00 et 15h00-17h00
- Samedi : 10h00-12h00 et 15h00-17h00

Scènes ouvertes



la Peur

Deux scènes ouvertes vous accueilleront à la salle des fêtes les samedis 13 octobre et 8 décembre à 20h00. Vous êtes amateur de musique, musicien, vous chantez, ou vous voulez simplement passer une bonne soirée dans une ambiance conviviale ? Retrouvez-nous à nos scènes ouvertes, c'est gratuit. Vous pourrez participer (si vous êtes musicien ou si vous chantez), échanger des idées et contribuer à faire de cet événement mensuel un véritable instrument de lien social. N'hésitez pas à vous inscrire sur le site : www.facebook.com/musiclive2728.

PEUR D'ALLER SE COUCHER...

avec la pièce de théâtre "Au Lit" que nous jouera la compagnie "Clair de lune" à la salle des fêtes le mardi 30 octobre à 15h00. Entrée à partir de 4 ans : 3€
"C'est le soir, il est tard. Un petit garçon ne veut pas dormir. Les ombres de la nuit l'inquiètent, le silence aussi. Il se lève et entre dans la chambre de ses parents : il n'y a personne. Où sont-ils ? Une balade nocturne l'amène à la découverte de son propre imaginaire, peuplé d'étranges créatures. Entre rêve et réalité, nous suivons les péripéties d'Hélios."



LA PEUR QU'ON EXORCISE...

avec la boum d'Halloween organisée à la salle des fêtes à 15h00 le mercredi 31 octobre. Venez tous déguisés ! Christophe Teston, notre DJ habituel vous entraînera dans une danse endiablée. L'association Loisirs et Fêtes prend en charge cette animation et vous servira un goûter. Gratuit, enfant accompagné.



Foire aux mômes

Ouverte aux enfants de 7 à 17 ans, cette foire à tout spéciale enfants, leur permet de se défaire de livres, jeux et peluches délaissés. Les Pep 28 vous donnent donc rendez-vous le dimanche 11 novembre à la salle des fêtes de 10h00 à 17h00. Les inscriptions pour participer à la vente ouvriront à partir du lundi 22 octobre à la Maison de Services Au Public (MSAP : 02.32.58.15.70)



Le clown Roudoudou

Invité par l'association Loisirs et Fêtes, le clown Roudoudou sera à la salle des fêtes le dimanche 23 décembre à 15h00. Son spectacle riche en tours de magie, sculpture sur ballon et marionnettes sera offert aux petits lubinois. Un goûter clôturera cet après-midi. Le père Noël sera là aussi ! Il distribuera des friandises aux enfants pour les faire patienter avant le grand jour.



AGENDA

Du 8 au 31 octobre

EXPO "MYSTERIEUX MYSTÈRES..."

Bibliothèque

Jeudi 11 octobre

SEMAINE BLEUE - THÉ DANSANT

Salle des fêtes # 14h30

Samedi 13 octobre

SCÈNES OUVERTES

Salle des fêtes # 20h30

Samedi 20 octobre

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS

Salle des fêtes # 20h

Mercredi 24 octobre

CHENILLETES

Bibliothèque # 16h

Du 25 octobre au 8 novembre

EXPO "SUR LA LIGNE DE FRONT"

Mairie

Mardi 30 octobre

SPECTACLE JEUNES "AU LIT"

Salle des fêtes # 15h

Mercredi 31 octobre

BOUM D'HALLOWEEN

Salle des fêtes # 15h

Du 9 au 11 novembre

EXPO 100 ANS DE L'ARMISTICE

Château du Haut Venay

Dimanche 11 novembre

FOIRE AUX MÔMES

Salle des fêtes # Journée

Dimanche 11 novembre

COMMÉMORATION

Monument aux Morts # 11h45

Dimanche 11 novembre

CHANTS ET LETTRES DE POILUS

Orangerie du Château # 17h

Vendredi 16 novembre

THÉÂTRE "FOUTUE GUERRE"

Salle des fêtes # 20h30

Mercredi 21 novembre

CHENILLETES

Bibliothèque # 16h

Samedi 8 décembre

SCÈNES OUVERTES

Salle des fêtes # 20h30

Dimanche 23 décembre

GOÛTER ET SPECTACLE DE NOËL

Salle des fêtes # 15h